

LYCÉE NOTRE DAME DU ROC
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE
CONTRIBUTIONS DES FAMILLES 2025-2026

	externe	Demi-pensionnaire	Interne
Versement des arrhes à l'inscription ou à la réinscription via EcoleDirecte.	85 €	180 €	480 €
Les arrhes viennent en déduction de la facture annuelle.			

PRELEVEMENT EN DIX FOIS D'OCTOBRE 2025 à JUILLET 2026 *

* La dernière mensualité est ajustée pour atteindre le montant annuel.

Les tarifs comprennent la scolarité, les frais de dossier et les activités culturelles et selon le régime choisi, les repas et l'hébergement.

Ils prennent en compte les départs anticipés de fin d'année scolaire et les absences pour stage.

La facture annuelle sera déposée fin septembre 2025 sur EcoleDirecte.

	externe		Demi-pensionnaire 4 jours/semaine *		Demi-pensionnaire 5 jours/semaine *		Interne	
	Mensualité	Montant annuel	Mensualité	Montant annuel	Mensualité	Montant annuel	Mensualité	Montant annuel
Secondes Générales	83 €	917 €	181 €	1 992 €			476 €	5 239 €
1ère et Terminale Générale	83 €	917 €	179 €	1 975 €			472 €	5 203 €
1ère et Terminale STMG	83 €	917 €	176 €	1 940 €			464 €	5 121 €
Seconde STHR	120 €	1 282 €			236 €	2 538 €	496 €	5 440 €
1ère STHR	120 €	1 282 €			225 €	2 434 €	476 €	5 240 €
Terminale STHR	120 €	1 282 €			244 €	2 615 €	511 €	5 586 €

* Il est possible de choisir une demi pension 2, 3, 4 ou 5 jours/semaine.

Repas occasionnel :

Accueil du dimanche soir pour les internes :

9,20 €

12,00 €

MODALITES DE REGLEMENT :

✓ Par prélèvement automatique en 10 mensualités, arrhes déduites :

du 10/10/2025 au 10/07/2026

Même si votre enfant est en stage ou sorti plus tôt pour examen, le tarif est déjà adapté; les règlements se poursuivent en juin et en juillet.

✓ Vous avez également la possibilité de régler mensuellement par chèque ou par CB via EcoleDirecte.

Pour faciliter le suivi de vos règlements, vous voudrez bien opter pour le prélèvement automatique.

ABSENCES AU SELF :

Ces absences seront prises en compte (à chaque fin de trimestre) selon les modalités suivantes :

✓ Absence du fait de l'élève (maladies, absences diverses) : remboursement de 3,00 €/repas au-delà d'une semaine consécutive d'absence (coût de l'assiette)

✓ Sorties pédagogiques : déduction du coût de l'assiette du prix du voyage.

IMPORTANT :

Le changement de régime ne peut se faire qu'au début de chaque trimestre.

L'inscription de l'élève vaut acceptation des tarifs.

Les arrhes viennent en déduction de la facture annuelle.

PRELEVEMENT EN DIX FOIS D'OCTOBRE 2025 à JUILLET 2026

* La dernière mensualité est ajustée pour atteindre le montant annuel.

Les tarifs comprennent la scolarité, les frais de dossier et les activités culturelles et selon le régime choisi, les repas et l'hébergement.

Ils prennent en compte les départs anticipés de fin d'année scolaire et les absences pour stage.

La facture annuelle sera déposée fin septembre 2025 sur EcoleDirecte.

* Il est possible de choisir une demi pension 2, 3, 4 ou 5 jours/semaine.

...

Repas occasionnel :	9,20 €
Accueil du dimanche soir pour les internes :	12,00 €

MODALITES DE REGLEMENT :

✓ **Par prélèvement automatique en 10 mensualités**, arrhes déduites : **du 10/10/2025 au 10/07/2026**

Même si votre enfant est en stage ou sorti plus tôt pour examen, le tarif est déjà adapté; les règlements se poursuivent en juin et en juillet.

✓ Vous avez également la possibilité de régler mensuellement par chèque ou par CB via EcoleDirecte.

Pour faciliter le suivi de vos règlements, vous voudrez bien opter pour le prélèvement automatique.

ABSENCES AU SELF :

Ces absences seront prises en compte (*à chaque fin de trimestre*) selon les modalités suivantes :

- ✓ Absence du fait de l'élève (*maladies, absences diverses*) : remboursement de 3,00 €/repas au-delà d'une semaine consécutive d'absence (*coût de l'assiette*)
- ✓ Sorties pédagogiques : déduction du coût de l'assiette du prix du voyage.

IMPORTANT .

Le changement de régime ne peut se faire qu'au début de chaque trimestre.

L'inscription de l'élève vaut acceptation des tarifs.